

# Factsheet: Clarification des risques axe de placement avenir

## 1. Généralités

Ce document décrit les risques liés au choix du focus «Avenir» dans le cadre de la gestion de fortune de PostFinance SA. Ce focus comprend notamment l'achat, la vente ainsi que la conservation de cryptomonnaies. Les cryptomonnaies constituent une classe d'actifs jeune et hautement spéculative. Les clientes et clients de PostFinance ne devraient investir dans les cryptomonnaies que s'ils sont en mesure et disposés à supporter une perte totale.

L'énumération des risques dans ce document n'est pas exhaustive. La technologie utilisée pour créer et transférer des cryptomonnaies (technologie blockchain ou distributed ledger technology, DLT) est encore relativement récente et évolue très rapidement; c'est pourquoi d'autres risques sont susceptibles d'apparaître à l'avenir.

## 2. Notion

Les cryptomonnaies sont des actifs générés sur un registre décentralisé et cessibles. Elles peuvent être acceptées comme monnaie d'échange par les personnes physiques et morales, mais ne sont ni émises, ni garanties par une quelconque banque centrale ni aucun autre organisme public et n'ont pas valeur de moyen de paiement légal.

## 3. Valeur et risque de perte totale

La valeur d'une cryptomonnaie dépend principalement de la disposition soutenue d'un nombre suffisamment important d'acteurs du marché à l'accepter comme monnaie d'échange ou à l'échanger contre une monnaie officielle ou d'autres cryptomonnaies. Il n'existe aucune garantie que cette disposition persiste à l'avenir chez d'autres acteurs du marché. En cas de perte de confiance, la valeur d'une cryptomonnaie peut se réduire à néant, ce qui n'exclut pas une perte totale.

Les cryptomonnaies ne sont ni un moyen de paiement légal, ni une devise officielle. Par conséquent, aucune banque centrale ni aucun organisme public ne peut intervenir le cas échéant pour stabiliser la valeur d'une cryptomonnaie. À l'exception de certains stablecoins, les cryptomonnaies ne constituent pas un droit à obtenir d'un tiers le paiement d'une somme d'argent ou la fourniture d'actifs financiers. L'achat de cryptomonnaies ne donne aucun droit à son émetteur de réclamer le remboursement du prix d'achat.



## 4. Volatilité

Le cours des cryptomonnaies repose exclusivement sur l'offre et la demande et peut ainsi connaître des fluctuations très fortes et rapides. Par le passé, cette volatilité s'est révélée supérieure à celle de pratiquement toutes les autres catégories de placement. Les variations de prix sont particulièrement rapides et mouvementées, et les écarts particulièrement importants entre l'offre et la demande (spreads) surtout en période de faibles liquidités. En principe, les mouvements sur les marchés des cryptomonnaies ne sont pas prévisibles. La volatilité et ainsi l'imprévisibilité du cours des cryptomonnaies peuvent conduire à des pertes importantes dans des délais très courts (heures, minutes).

## 5. Liquidité

Les cryptomonnaies proposées par PostFinance sont échangées 24 heures sur 24 sur de nombreuses plateformes de négoce. Malgré tout, il est possible que la liquidité d'une cryptomonnaie donnée soit restreinte en cas d'événements ou d'activités inhabituelles. Cela signifie que PostFinance peut, dans certaines circonstances, ne pas être en mesure de négocier des cryptomonnaies pendant une certaine période. En particulier en périodes de forte volatilité, cela peut entraîner des pertes importantes.

## 6. Risques légaux et réglementaires

La Suisse dispose d'un cadre légal robuste pour les cryptomonnaies, mais ce n'est pas encore le cas pour beaucoup d'autres pays. Certains États se montrent réticents face aux cryptomonnaies, ce qui peut nuire à leur diffusion et affecter ainsi le volume du marché. De nouvelles réglementations peuvent rendre le négoce de cryptomonnaies plus difficile, voire impossible. De même, un durcissement des dispositions en matière de droit de la surveillance peut augmenter les frais de transaction et rendre lui aussi le négoce de cryptomonnaies plus difficile, voire impossible. Les cryptomonnaies servent également aux tentatives d'extorsion (par ransomware), et leur interdiction pure et simple ne peut être exclue dans certains pays. L'absence de cadre légal suffisamment clair pour les cryptomonnaies et les actifs numériques peut présenter un risque juridique en matière de dépôt et d'échange de cryptomonnaies. Le droit suisse précise que dans des cas de faillite donnés, les cryptomonnaies peuvent être distraites

d'un service de dépôt sous la forme de cryptoactifs de patrimoine du client (art. 242a LP, art. 16, al. 1bis, LB). Mais cela presuppose un dépôt en Suisse. Si les avoirs sont déposés à l'étranger, la possibilité de distraction d'un service de dépôt en cas de faillite peut ne pas être donnée ou clairement stipulée.

## 7. Cyberrisques et risques techniques

Les cryptomonnaies comportent des risques liés à la technologie blockchain sous-jacente et aux fonctionnalités qui y sont associées (comme p. ex. Smart Contracts). Ainsi, les transactions (transferts) sont en règle générale irréversibles, même si un transfert a été exécuté par erreur ou suite à des agissements frauduleux. La perte de la clef privée peut causer la perte totale et irréversible de l'accès aux cryptomonnaies. Les attaques de hackers sont un phénomène fréquent et peuvent causer des pertes d'actifs conséquentes.

Les blockchains utilisées pour émettre et transférer des cryptomonnaies reposent sur des logiciels dont le code source est en accès libre, qui peut être consulté et le cas échéant modifié par des tiers (logiciel open source). Les modifications opérées sur le logiciel peuvent conduire à une division (ou fork) de la blockchain et avoir un impact négatif sur la liquidité et la valeur d'une cryptomonnaie.

Les blockchains, dont le mécanisme de consensus repose sur la puissance de calcul (le Proof-of-Work Consensus), consomment pour certaines de grandes quantités d'énergie. La hausse des prix de l'énergie peut impacter le nombre de participants en mesure de valider des transactions (ou minage) et ainsi la sécurité du réseau. Par ailleurs, une interdiction partielle des blockchains trop énergivores est exigée, sans qu'aucune n'ait été prononcée jusqu'à présent.

## 8. Modifications et informations complémentaires

PostFinance se réserve le droit d'adapter en tout temps ses informations sur les risques. Il appartient au donneur d'ordre de se tenir informé de toute modification des informations sur les risques. La publication intervient toujours sur [www.postfinance.ch](http://www.postfinance.ch). La brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers donne des informations complémentaires.